

# Gouvernance mondiale contestée : les États, l'Organisation mondiale du commerce et la société civile mondiale

Ruth Buchanan et Andrea Long

Décembre 2002

Rapport rédigé pour la Commission du droit du Canada  
Programme des « rapports de gouvernance en évolution »

Le présent document a originalement été rédigé pour la Commission du droit du Canada [non publié]. Les vues qui y sont exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles de la Commission du droit du Canada. L'exactitude des renseignements que contient le présent document est la responsabilité exclusive des auteurs.

Le document n'est disponible que dans la langue de l'auteur (anglais). Pour obtenir une copie du document complet, veuillez communiquer avec l'auteur.



## Résumé

Le fait que les institutions multilatérales de gouvernance mondiale font présentement face à une série importante de défis, voire même à une crise, constitue désormais un point de départ relativement peu controversé (Drache et Ostry, 2002; Steger, 2002). Une telle crise de légitimité se rapporte souvent aux processus décisionnels au sein des institutions multilatérales, lesquelles demeurent largement régies par les États et à l'abri de l'apport direct des citoyens et des organisations non gouvernementales, devant lesquels les institutions multilatérales ne sont d'ailleurs pas responsables. L'étiquette de crise se rapporte aussi aux préoccupations générales concernant l'absence d'équité quant au fond des politiques adoptées par de telles institutions multilatérales. On estime que celles-ci contribuent à exacerber les inégalités au sein de l'économie mondiale entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud. Bien que la plupart conviennent qu'une crise existe et, par surcroît, que cette crise a trait aux questions de la légitimité et de la responsabilité apparentes des institutions économiques multilatérales, il n'y a aucun consensus sur la façon d'y répondre. Parmi et entre les groupes d'universitaires, ceux de la société civile et les groupes de politique internationale, la « crise de légitimité » est formulée de diverses manières et il existe des débats houleux sur la meilleure façon d'y répondre.

Le présent rapport cherche à faire enquête sur de tels débats d'une manière critique. Comment serait-il possible de concevoir à nouveau les institutions de gouvernance mondiale de manière à aborder la question de la légitimité? Alors que la plupart de ces débats évoquent un rôle accru de la « société civile mondiale », il est aussi important de reconnaître que la « société civile mondiale » représente un nouveau domaine encore très peu précis. Bien que la crise de la gouvernance mondiale et les appels pour une participation accrue de la société civile constituent le point de départ du rapport, celui-ci reconnaît également que ces deux notions sont déjà contestées et incertaines. En outre, le rapport fait valoir que chacune de ces notions comporte des visions opposées du droit et des sources de légitimité juridique qui ne sont pas adéquatement représentées dans les débats actuels. Par conséquent, le rapport propose une nouvelle conception et un nouvel énoncé des rapports de gouvernance mondiale dans les contextes social et politique, ainsi qu'une recherche ayant pour but la découverte de nouvelles pratiques de gouvernance au moyen d'un examen détaillé des relations changeantes entre les États, les organisations économiques internationales et les intervenants de la société civile dans des contextes donnés. Ce faisant, le rapport se fonde sur les approches « constructivistes » en science politique, le pluralisme juridique et le travail des juristiciens réflexifs en vue de formuler une autre façon de penser au sujet des intervenants et institutions en jeu dans la gouvernance mondiale au niveau de ce que le rapport décrit comme les « pratiques de réglementation ».

Le chapitre central du rapport présente une étude de cas détaillée sur l'historique de l'activisme de la société civile se rapportant à l'OMC. Parce qu'elle a constitué un lieu d'activisme transnational si important au cours de sa brève histoire, l'OMC est un site clé où l'on peut étudier le phénomène de la société civile mondiale. Pendant la dernière décennie, plusieurs ONG ont consacré de plus en plus de ressources et une attention grandissante aux questions de politique commerciale et à l'éducation du public sur les questions liées au commerce. Plusieurs ont identifié la « bataille à Seattle » comme un moment critique pour l'émergence et l'identification d'un mouvement social mondial, que celui-ci soit qualifié de mouvement contre la mondialisation (tel que les médias grand public l'identifient habituellement) ou de mouvement pour la justice sociale mondiale et la démocratie (tel que les participants le décrivent eux-mêmes de plus en plus). Les vastes réseaux mondiaux d'ONG et de groupes de la société civile issus de la série de protestations à grande échelle et des sommets parallèles convoqués depuis Seattle ont soulevé des questions concernant la responsabilité, la démocratie et la légitimité des institutions et pratiques de gouvernance mondiale actuelles, la viabilité des cadres de gouvernance actuels, ainsi que les moyens de créer des espaces et des occasions permettant aux États et aux collectivités d'adopter d'« autres » stratégies de développement.

Le rapport présente les développements récents au sein de l'institution, y compris la création d'un site Web, la déclassification de plusieurs documents, ainsi que des séances d'information et symposiums tenus régulièrement et destinés aux groupes de la société civile. Il fait valoir qu'il existe des motifs valables de favoriser et d'appuyer de telles initiatives à l'avenir. Toutefois, il soulève aussi des préoccupations concernant les limites des développements récents et l'orientation actuelle d'un tel processus d'engagement – notamment en ce qui concerne la formulation de la politique de fond – étant donné le « cadre continuellement polarisé » des débats sur la politique commerciale. L'écart de longue date entre les « initiés » du commerce et les « profanes » constitue un obstacle important aux progrès futurs vers la formulation de nouvelles normes, cadres de travail et approches pour traiter les questions difficiles de la gouvernance du commerce mondial, y compris les souffrances des pays les plus pauvres, la pandémie du SIDA, les questions des normes de travail et de la protection de l'environnement, etc. Bien que l'OMC soit loin d'être la seule ou la principale institution qui devrait aborder de telles questions, elle est parvenue à occuper une place importante dans les débats concernant la gouvernance mondiale, en raison de son nombre d'adhérents, de son programme élargi et de ses mécanismes solides de règlement des différends.

Le rapport fait valoir qu'il est important de reconnaître les nombreuses questions de fond se rapportant à la gouvernance du commerce international qui nécessiteront des choix difficiles entre revendications, valeurs et parties

intéressées opposées. Le rapport soutient que des développements marginaux dans les domaines de la transparence ou de la responsabilité au niveau de la méthode, tels qu'une déclassification plus rapide des documents ou un meilleur processus d'accréditation pour les ONG désireuses d'assister aux conférences ministérielles, ne sauront guère répondre à de telles questions. À cette fin, la dernière partie du rapport tente, d'une manière un peu plus théorique, d'aborder la question difficile suivante : comment l'engagement futur entre l'OMC et ses intervenants de la société civile pourrait-il être repensé en vue d'entraîner des changements importants en ce qui concerne la manière dont les questions de la gouvernance du commerce sont abordées et formulées? Le rapport présente ensuite certaines perspectives que pourrait offrir une telle approche aux citoyens, bureaucrates et législateurs canadiens qui se préoccupent du rôle que la société civile devrait et pourrait jouer au sein d'un ordre juridique mondial de plus en plus pluraliste. La conclusion réaffirme qu'il importe de rejeter les visions « mondialisées » trop simplistes des pratiques et des processus de « gouvernance » et de la « société civile » et de se pencher plus attentivement sur la gamme de nouvelles pratiques de réglementation multipartites, multicouches et multilatérales.